

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'un magasin LIDL au 37-45, avenue Henri Barbusse sur la commune de Bobigny (93)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL Direction Régionale de Barbery (DR06)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Bertrand KERSANTE, Responsable immobilier de la DR de Barbery

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 2 0 3 0 3

Forme juridique

Société en nom collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôt de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	LIDL prévoit la construction d'un magasin commercial de type R+1 (bâtiment ERP, 3ème catégorie de type M) comprenant un parking de 136 places pour l'accueil des clients. La superficie du projet étant de 11 456,13 m <sup>2</sup> , LIDL procédera, en parallèle de cette procédure, à la rédaction d'une étude d'incidences au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'Eau.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un magasin, sous l'enseigne commerciale LIDL, au 37-45, avenue Henri Barbusse sur la commune de Bobigny (93). Il s'implantera, en lieu et place, d'un site industriel occupé actuellement par une entreprise de transport poids lourds, et par un atelier industriel qu'occupait une entreprise spécialisée dans l'événementiel, aujourd'hui fermée. Les bâtiments présents seront démolis dans le cadre des futurs travaux d'aménagement.

Le projet, d'une superficie totale de 11 456,13 m<sup>2</sup>, prévoit l'aménagement :

- d'un bâtiment commercial LIDL de type R+1 d'une surface au sol de 4 137,78 m<sup>2</sup> (dont 1 657,41 m<sup>2</sup> de surface de vente) ;
- de surfaces imperméabilisées (voiries, cheminements piétons, parkings poids lourds, ...) sur 3 593,9 m<sup>2</sup> ;
- de places de stationnement en surfaces drainantes perméables sur 668,91 m<sup>2</sup> ;
- d'espaces verts sur 3 055,54 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

L'arrivée de ce projet a pour but de renforcer l'attractivité commerciale de ce secteur ainsi que celle de la commune de Bobigny en promouvant un commerce dit de proximité, complétant ainsi l'offre apportée par les parcs d'activités de Bobigny. Le nouveau magasin sera dévolu à la vente de produits alimentaires et non alimentaires. Il accueillera également un pôle médical à l'étage ainsi qu'une pharmacie au rez-de-chaussée. Il offrira aux usagers un parc de stationnement arboré, aménagé en pavés drainant ainsi que des places spécifiques pour les personnes à mobilité réduite et des places équipées d'une borne pour la recharge des véhicules électriques.

Pour la construction du projet, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel de dernière génération. Cela permettra de réduire au maximum les consommations et donc de réduire l'empreinte carbone.

Le projet de Bobigny prévoit la création d'une quarantaine d'emplois en étroite collaboration avec la Mission Locale ou tout service communal relatif à l'emploi et l'insertion professionnelle.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Prévue courant 2022, la durée des travaux est estimée à 42 semaines.

Le chantier comprendra les phases suivantes :

- le désamiantage, dépollution et démolition des bâtiments existants
- la mise en sécurité du site,
- une phase de terrassement et de préparation des terrains,
- la réalisation du bâtiment commercial,
- la réalisation des aires de stationnement et des voies de circulation ,
- l'aménagement paysager des espaces extérieurs.

Des dispositions seront prises par la maîtrise d'ouvrage pour limiter les nuisances de chantier, pour préserver l'environnement et les riverains notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations grâce à une charte de chantier propre.

Dans le cadre de l'installation du chantier, des zones de stationnement seront installées dans les enclaves de travaux.

L'objectif est de prévoir suffisamment de places de stationnement pour éviter que du personnel de travaux utilise des places de stationnement autres que celle du chantier.

Afin d'éviter toutes salissure des voiries, des aires de décrottage seront installées sur le chantier. Pour limiter les poussières, des campagnes de nettoyage seront organisées régulièrement par chaque entreprise et des revues propreté chantier seront effectuées chaque semaine. Des aires de lavages des bennes à béton avec ouvrage de rétention seront également mise en place.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'une nouvelle enseigne commerciale LIDL, ainsi qu'un pôle médical accompagnée d'une pharmacie sur la commune de Bobigny.

Assainissement :

Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune sans traitement préalable.

Conformément aux recommandations de l'Etablissement public territorial Est Ensemble, la gestion des eaux pluviales à la parcelle sera la solution recherchée pour le traitement des pluies courantes. Des aménagements paysagers et architecturaux (ex : toiture végétalisée, cuve de récupération, noue et places de stationnement en écovégétal pavé) permettront de traiter au maximum ces eaux par infiltration.

Les événements exceptionnels (pluies décennales) seront traités par stockage (conformément au règlement du PLUi d'Est Ensemble). Les eaux de toiture, après avoir transitées au niveau des structures végétalisées, seront récupérées dans une noue afin d'y être infiltrées. Les eaux de ruissellement des aires imperméabilisées seront, pour leur part, évacuées dans des chénaux en aluminium avec bandes d'égout et pente intégrée jusqu'aux structures drainantes perméables sous chaussée.

Les eaux excédentaires seront redirigées vers le réseau d'assainissement communal via un débit de fuite fixé à 10 litres/s/ha conformément aux recommandations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Insertion paysagère :

Il est prévu d'installer des espèces arborés en limite de propriétés ainsi que des places de stationnement en pavés drainants.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les seules procédures d'autorisation auxquelles le projet sera soumis concernent les autorisations de rejet des eaux usées et des eaux pluviales dans leur réseau d'assainissement communal respectif, demande établie auprès de l'Établissement Public Est Ensemble.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Construction d'un magasin commercial LIDL	
Emprise foncière du projet :	11 456,13 m <sup>2</sup>
Surface au sol du magasin :	4 137,78 m <sup>2</sup>
Surfaces imperméabilisées (parkings, voiries,...) :	3 593,9 m <sup>2</sup>
Places de stationnement sur surfaces drainantes perméables :	668,91 m <sup>2</sup>
Espaces verts :	3 055,54 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

LIDL Bobigny  
37-45, avenue Henri Barbusse  
93 000 Bobigny

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2° 25' 31" 9E Lat. 48° 54' 28" 52N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 2,8 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type 1 n°110020470 "Prairies humides au Fort de Noisy" et à 3,4 km au Sud-Est de la ZNIEFF de type 2 n°820010188 "Ensemble fonctionnel formé par le lac du Bourget et ses annexes"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté Préfectoral de Protection de Biotope le plus proche est celui du "Glacis du Fort de Noisy", datant du 11 mai 1995, situé à 2,8 km du site, sur la commune de Romainville. Il abrite une importante population de crapaud calamite.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bobigny fait partie des communes concernées par le Plan de Prévention du Bruit sur l'Environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat dans le dpt de Seine Saint Denis, dont les documents ont été approuvés en mai 2013 et juillet 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bobigny compte 4 monuments historiques : Gare de la Grande Ceinture (ancienne gare de déportation), la bourse départementale du travail, le cimetière musulman et l'hôpital Avicennes. Un périmètre de 500 m a été défini autour de ces monuments. Selon l'Atlas des Patrimoines, la zone d'études est dans le périmètre de protection de la Gare de la Grande Ceinture.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur des parcelles entièrement imperméabilisées, ayant fait l'objet de travaux de remblaiement, par le passé, dans le cadre de l'aménagement des bâtiments industriels actuellement présents sur le site. En l'absence d'horizons superficiels naturels, aucune investigation de terrain en vue de caractériser d'éventuelles zones humides n'a été réalisée. Selon la base de données CARMEN, il n'y a pas de présence potentielle de zones humides au droit de la zone d'études.



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon le site Géorisques, la commune de Bobigny est concerné par un PPRN Risque Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements qui a été approuvé (93DRIEA_IF201200005). Il fait référence à une problématique de dissolution du gypse présent dans les formations superficielles.</p> <p>Selon la base de données des installations classées du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, il n'existe pas de site SEVESO sur la commune de Bobigny, ni sur les communes limitrophes.</p> <p>Arrêté 93DDT1980008-R111.3 - Mouvement de terrain approuvé le 21/03/1986 Arrêté 93DRIE_IF201200005 - Affaissements et effondrements approuvé le 18/04/1995</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une étude de pollution des sols a été réalisée au droit de la zone d'étude en mai 2019 par le bureau d'études TAUW (réf. 1615310 v01).</p> <p>Cette étude conclut sur la présence d'activités industrielles historiques sur le site et sur la présence ponctuelle de métaux lourds au droit de plusieurs sondages et de solvants chlorés au droit du parking de l'entreprise de transport poids lourds.</p> <p>Elle demande également la réalisation d'une EQRS pour valider l'absence de risque sanitaire.</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé dans la zone de répartition des eaux de l'Albien (code n°03001) - Il s'agit d'une surveillance du niveau de l'aquifère afin d'éviter les effets de pénurie et d'insuffisance chroniques de la ressource en eau.</p>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Bobigny est alimentée par l'eau de la Marne traitée par l'usine de Neuilly-sur-Marne.</p>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le plus proche site NATURA 2000 est situé à 3,2 km au Nord-Ouest du site, sur les communes de la Courneuve, Dugny et de Stains. Il s'agit du site FR112013 " Sites de Seine Saint Denis ", Zone de Protection Spéciale issue de la Directive Oiseaux.</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment LIDL utilisera le réseau d'eau potable de la commune de Bobigny afin de satisfaire à ses besoins en eau. Ceux-ci se répartiront essentiellement entre les eaux sanitaires, les eaux de lavage des sols et la défense incendie.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des données disponibles sur la base de données Infoterre, les nappes souterraines les plus proches de la surface, sont situées entre 12 et 20 m de profondeur par rapport au sol. Aussi, au vu du projet, il n'est pas prévu de procéder à des opérations de drainage des sols.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des bâtiments existants, les terrassements réalisés pour l'aménagement de la future enseigne commerciale, des parkings et des voies de circulation attenantes généreront des déblais. Ceux-ci seront prioritairement utilisés pour les nivellements paysagers du site sous réserve de leur inocuité. Si besoin, ils seront évacués en centres de valorisation ou en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante en lieu et place d'un site industriel, en activité, sur des sols majoritairement imperméabilisés. Il ne devrait donc pas contribuer à impacter la biodiversité locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000, le plus proche, est situé à 3,2 km du projet. Le futur bâtiment LIDL sera en dehors de tout périmètre de protection. De par la nature du projet : construction d'un bâtiment commercial destinée à accueillir : - une enseigne de vente de produits alimentaires et non alimentaires; - un pôle médical ; - une pharmacie Et ce, en lieu et place d'activités industrielles existantes, il est peu probable que le projet puisse avoir un impact sur la zone NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà occupé par des bâtiments industriels et artisanaux et est dépourvu d'espaces naturels.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque principal est lié à la dissolution du gypse constituant le sous-sol. La commune de Bobigny est concerné par un plan de prévention des risques naturels "Affaissements et effondrements".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déplacements à la fois pendant la phase travaux (véhicules de chantier) ainsi que pendant la phase d'exploitation (déplacement des clients sur site). Toutefois, l'étude trafic qui a été menée (cf. annexe) atteste que l'impact sur les rues adjacentes au projet sera minime : faible augmentation du trafic par rapport à l'état initial. Des aménagements, afin de privilégier les modes de déplacements doux, seront également réalisés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le chantier est susceptible de générer des nuisances sonores (les plus proches habitations sont situées à 150 m du projet). Des tranches horaires seront définies afin de perturber le moins possible les riverains. Le projet sera directement impacté par le bruit généré par les départementales D115 et D27, contigües au projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de démolition du bâtiment actuellement présent sur le site seront susceptibles de générer des vibrations qui pourront être ressenties par les riverains, toutefois, ces nuisances seront de courte durée.</p> <p>Rappelons que toutes les mesures seront prises pour limiter la propagation des vibrations lors des travaux de démolition ou tout du moins pour atténuer leur perception (information des riverains, cahier de doléances,...)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront constituées des dispositifs d'éclairage et de balisage des voiries afin de satisfaire aux exigences de la norme PMR ainsi que par les enseignes des magasins.</p> <p>Ces éclairages seront éteints en dehors des horaires de fonctionnement du site.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, notamment pendant la phase de démolition, le chantier est susceptible d'émettre des poussières dans l'atmosphère.</p> <p>C'est pourquoi, des mesures préventives afin de limiter ces rejets seront mises en place pendant toute la durée des travaux (utilisation d'engins homologués, dispositif de brumisation mobile, campagne de nettoyage,...)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal.</p> <p>La gestion des eaux pluviales à la parcelle sera privilégiée pour les pluies courantes. Des aménagements paysagers et architecturaux comme des toitures végétalisées permettront de traiter au maximum ces pluies par infiltration. Les événements exceptionnels comme les pluies décennales seront récupérés par les parkings perméables et une noue à créer. Ce dispositif sera raccordé aux réseaux communaux via un débit régulé à 10 l/s/ha.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase chantier, les déchets de démolition feront l'objet d'un tri sélectif. Ils seront gérés, par la suite, par des prestataires agréés.</p> <p>Pendant la phase d'exploitation, les seuls déchets produits par le bâtiment LIDL seront des déchets valorisables ou recyclables (papier, carton, verre,...) et des DIB.</p> <p>Des points de collecte volontaires seront également aménagés sur le site</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise du périmètre de protection attaché à l'ancienne Gare SNCF de Grande Ceinture (gare de déportation). Une concertation est en cours avec l'Architecte de France afin d'atténuer les effets de co-visibilité que pourraient entraîner le projet sur le site inscrit au patrimoine des monuments historiques. Il est notamment prévu l'aménagement d'une coulée verte. La conclusion de ces échanges sera portée à la connaissance de l'autorité environnementale, une fois celle-ci aboutie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Selon la base de la MRAe, "missions régionales d'autorité environnementale" centralisant toutes les études cas par cas traitées en Ile-de-France, sur l'année 2020 et 2021, un seul projet a été recensé sur la commune de Bobigny. Il s'agit d'un projet immobilier, rue de la Déviation, porté par la société ALTAREA COGEDIM consistant en la création de plusieurs bâtiments de logements de type R+4 et R+5. Les recommandations énumérées par la MRAe résultent de la présence de pollution au niveau des sols, du problème d'infiltration des eaux pluviales lié au processus de dissolution du gypse et des nuisances liées au déplacement et au bruit par rapport aux futurs habitants.

Ce projet immobilier étant situé à 880 m au Nord-Ouest du lieu d'implantation de la future enseigne LIDL, les effets de ces deux projets sont peu susceptibles de se cumuler.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet ne présente pas d'effet négatif notable sur l'environnement ou sur la santé humaine.

Le projet prévoit l'implantation de 3 055,54 m<sup>2</sup> d'espaces verts (rappelons que le site, à l'état actuel, est pratiquement entièrement imperméabilisé). Il améliore ainsi l'intégration paysagère du site qui était occupé jusqu'alors par un parking pour poids lourds.

LIDL prévoit l'aménagement de toiture végétalisée, de noue et de parkings perméables permettant de gérer par infiltration l'intégralité des pluies courants conformément aux prescriptions d'Est Ensemble.

Le rejet des eaux pluviales au réseau communal sera limité à 10 l/s/ha (pour mémoire le débit ruisselé, à l'état actuel, ne fait l'objet d'aucune limitation).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de procéder à une évaluation environnementale du projet.

En effet, l'impact majeur de ce projet concerne la gestion des eaux de ruissellement. Nous rappelons que celles-ci seront prises en charge par un réseau d'ouvrages de régulation composé de toiture végétalisée, de noue et de structure réservoir sous les places de stationnement. Les eaux excédentaires seront rejetées via un débit de fuite fixé à 10 l/s/ha dans le réseau d'assainissement communal.

Un accord sera conclu avec le gestionnaire du réseau (Est Ensemble) pour prendre en charge ces eaux excédentaires.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Etude historique et documentaire et diagnostic de la qualité des milieux sol et gaz du sol - Rapport Tauw - mai 2019  
Annexe 8 : Etude de gestion des eaux pluviales  
Annexe 9 : Etude trafic

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



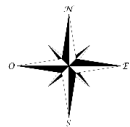
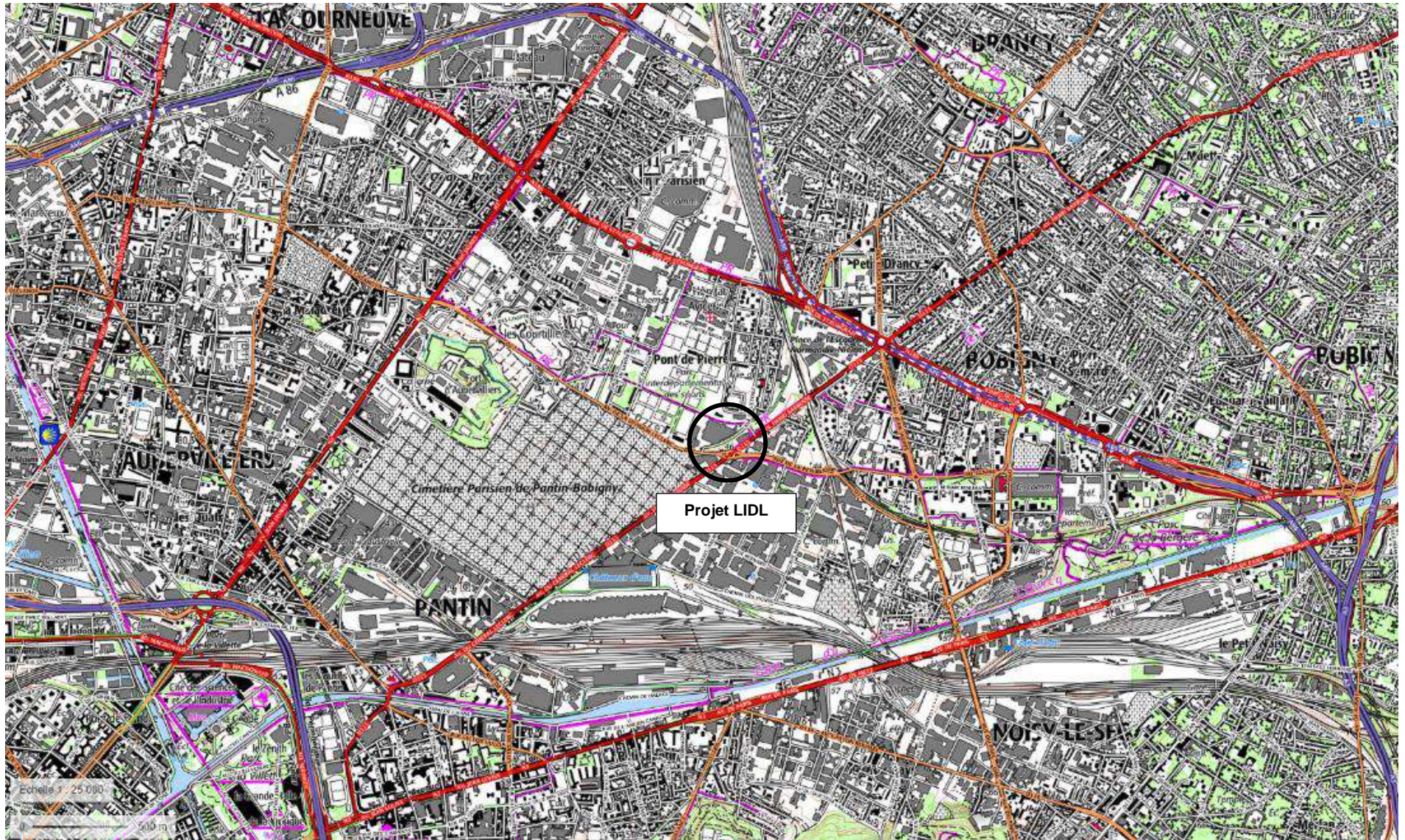
Fait à BARBERY

le, 23 JUIN 2021

Signature

  
**DIRECTION REGIONALE LIDL**  
Service Immobilier  
7 Bis Rue de Meaux  
60810 BARBERY  
Tél : 03.44.63.69.70

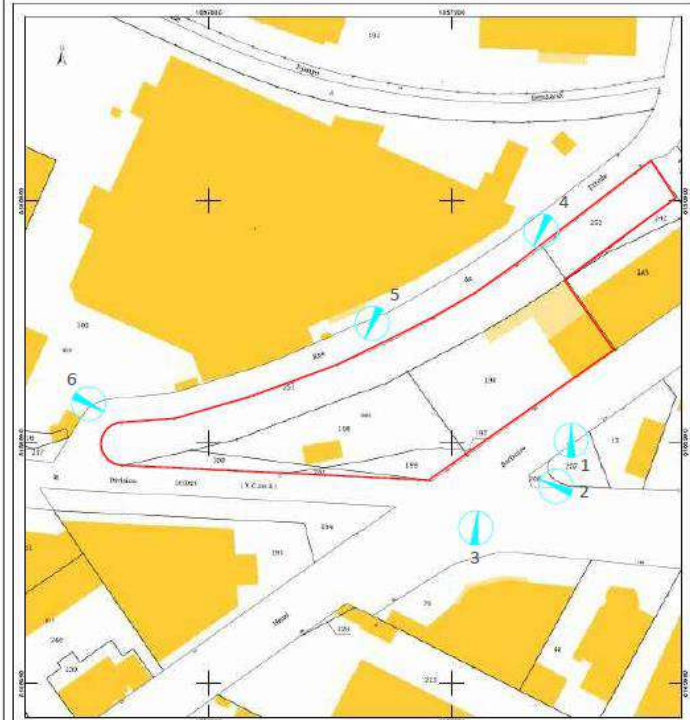




LIDL Direction Régionale Barbery (DR 06) 7 bis, rue de Meaux 60810 Barbery	Aménagement d'un magasin LIDL sur la commune de Bobigny (93)	1/25 000 <sup>ème</sup>
TAUW France 174, avenue de Lattre de Tassigny 94120 Fontenay-sous-Bois	Plan de situation Extrait carte IGN au 1/25000 <sup>ème</sup>	22 avril 2021
		Annexe 2



<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	
<b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b>	
Département : SEINE-SAINT-DENIS Commune : BOBIGNY	Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le service des impôts foncier à savoir : SERVICE SAINT-DENIS IMMEUBLE CARRE PLACA 15117 PROMENADE JEAN ROUSTAND 93002 93002 BOBIGNY cedex Tél. 01 49 15 02 30 - fax 01 49 15 62 04 soit <a href="mailto:saint-denis@dgi.fr">saint-denis@dgi.fr</a> <a href="http://www.finances.gouv.fr">finances.gouv.fr</a>
Section : 1 Feuille : 1021 01 Echelle cadastre : 1/1000 Echelle édition : 1/1000 Date d'édition : 13/10/2018 (niveau IGN de Paris) Conçue en projection : RGF93/CGRS 93017 Ministère de l'Autour et des Collectifs PARIS	Cet extrait de plan visuel est édité par :  cadastre.gouv.fr



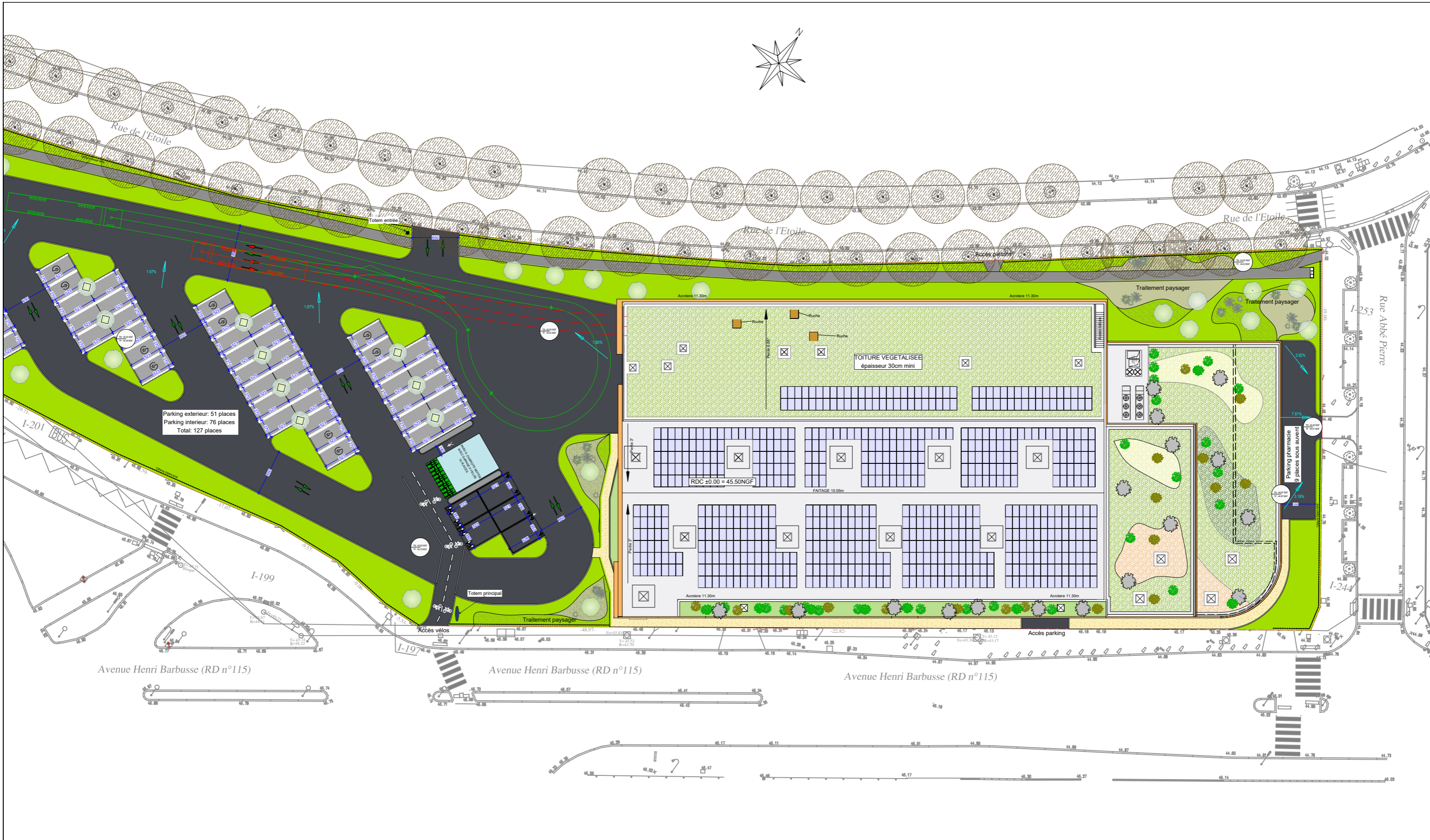
cadastre




1  
2  
3

4  
5  
6





	MAGASIN :	<b>LIDL BOBIGNY</b> 45 Avenue Henri Barbusse 93022 BOBIGNY	<b>T17S</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de Surface</th> <th>Désignation</th> <th>nombre ou m²</th> <th>Type de Surface</th> <th>m²</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Nombre de places de parking</td> <td></td> <td>136</td> <td>9. Surface totale des VRD</td> <td>7403</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont nombre de places PMR</td> <td>6</td> <td>dont Surface VRD stationnement</td> <td>4347.46</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont nombre de places famille</td> <td>4</td> <td>dont Surface Aires de stationnement</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont nombre de places véhicule électrique</td> <td>6</td> <td>(voir le calcul loi ALUR PC2d)</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont nombre de places pré-équipées élec</td> <td>20</td> <td>10. Surface photovoltaïque en toiture</td> <td>1132.27</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont nombre de places sous ombrées élec</td> <td>14</td> <td>11. Surface ombrières photovoltaïques</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont nombre de places en pavés drainants</td> <td>46</td> <td>12. Surface terrain initial</td> <td>11456.13</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont nombre de places pharmacie</td> <td>9</td> <td>13. Emprise au sol</td> <td>4137.78</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Aire de circulation des PL incluse</td> <td>2647.20</td> <td>14. Surface totale des enseignes</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Aire de circulation des PL incluse</td> <td>3769.84</td> <td>15. Surface de la façade commerciale</td> <td>414.05</td> </tr> <tr> <td></td> <td>(le cas échéant)</td> <td>-</td> <td>16. Surface de toiture végétalisée</td> <td>1681.46</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>Dont surface de toiture végétalisée pharmacie</td> <td>389.22</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>SURFACE DE VENTE</td> <td>1657.41</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>REGLEMENTAIRE</td> <td>3561.86</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>SURFACE DE PLANCHER</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>(article R°112-2 du Code de l'urbanisme)</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>DONT SURFACE DE PLANCHER PHARMACIE</td> <td>588.84</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>SURFACE DE VENTE</td> <td>1628.56</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>LIDL MUR A MUR</td> <td>472.42</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>SURFACE D'ENTREPOT/RESERVES</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Type de Surface	Désignation	nombre ou m²	Type de Surface	m²	1. Nombre de places de parking		136	9. Surface totale des VRD	7403		dont nombre de places PMR	6	dont Surface VRD stationnement	4347.46		dont nombre de places famille	4	dont Surface Aires de stationnement			dont nombre de places véhicule électrique	6	(voir le calcul loi ALUR PC2d)			dont nombre de places pré-équipées élec	20	10. Surface photovoltaïque en toiture	1132.27		dont nombre de places sous ombrées élec	14	11. Surface ombrières photovoltaïques	-		dont nombre de places en pavés drainants	46	12. Surface terrain initial	11456.13		dont nombre de places pharmacie	9	13. Emprise au sol	4137.78		Aire de circulation des PL incluse	2647.20	14. Surface totale des enseignes	-		Aire de circulation des PL incluse	3769.84	15. Surface de la façade commerciale	414.05		(le cas échéant)	-	16. Surface de toiture végétalisée	1681.46			-	Dont surface de toiture végétalisée pharmacie	389.22			-	SURFACE DE VENTE	1657.41			-	REGLEMENTAIRE	3561.86			-	SURFACE DE PLANCHER				-	(article R°112-2 du Code de l'urbanisme)				-	DONT SURFACE DE PLANCHER PHARMACIE	588.84			-	SURFACE DE VENTE	1628.56			-	LIDL MUR A MUR	472.42			-	SURFACE D'ENTREPOT/RESERVES		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Eléments relatifs au PLU</th> <th>PLU</th> <th>Projet</th> <th>Eléments relatifs au PLU</th> <th>PLU</th> <th>Projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Espaces plantés :</td> <td>15%</td> <td>26.67%</td> <td>8. Clôtures</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>- % d'espaces verts</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>9. Bassin de rétention</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>- % d'espaces libres plantés</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>10. Couleurs imposées (RAL)</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>- nombre d'arbres</td> <td>-</td> <td>21</td> <td>11. Surface parement de façade</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2. Implantation des constructions :</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>12. Surface panneaux composites</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>- par rapport aux voies</td> <td>6m</td> <td>&gt;6m</td> <td>13. Surface autre revêtement</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>- par rapport aux limites séparatives</td> <td>H/4</td> <td>&gt;4m</td> <td>14. Hauteur maximale des constructions</td> <td>nr</td> <td>13.75m</td> </tr> <tr> <td>3. Places de stationnement :</td> <td>ou limite</td> <td>-</td> <td>15. Type de toiture</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>- voiture</td> <td>20</td> <td>136</td> <td>16. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>- vélo (le cas échéant) / moto</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>17. Zone PGRI et/ou PPRI</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>3.1 Limitations</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>18. Zone PLUj</td> <td>Ua</td> <td>Ua</td> </tr> <tr> <td>- loi Alur</td> <td>2434.86</td> <td>494.70</td> <td>19. Zone SCOT</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>- loi SRU</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>20. Volume déblais</td> <td>-</td> <td>4989.082</td> </tr> <tr> <td>- autres</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>21. Volume remblais</td> <td>-</td> <td>438.151</td> </tr> <tr> <td>4. Emprise au sol maximale CES :</td> <td>80%</td> <td>36.12%</td> <td>Présence de tourne à gauche (axe principale)</td> <td>Oui</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>% du terrain</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>En entrée</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>5. Toiture : pente</td> <td>3°</td> <td>-</td> <td>En sortie</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>6. Zone constructible</td> <td>11456.13</td> <td>4181.34</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>7. Ratio volume bâtiment réalisable</td> <td>-</td> <td>-</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet	Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet	1. Espaces plantés :	15%	26.67%	8. Clôtures	-	-	- % d'espaces verts	-	-	9. Bassin de rétention	-	-	- % d'espaces libres plantés	-	-	10. Couleurs imposées (RAL)	-	-	- nombre d'arbres	-	21	11. Surface parement de façade	-	-	2. Implantation des constructions :	-	-	12. Surface panneaux composites	-	-	- par rapport aux voies	6m	>6m	13. Surface autre revêtement	-	-	- par rapport aux limites séparatives	H/4	>4m	14. Hauteur maximale des constructions	nr	13.75m	3. Places de stationnement :	ou limite	-	15. Type de toiture	-	-	- voiture	20	136	16. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	-	-	- vélo (le cas échéant) / moto	-	-	17. Zone PGRI et/ou PPRI	-	-	3.1 Limitations	-	-	18. Zone PLUj	Ua	Ua	- loi Alur	2434.86	494.70	19. Zone SCOT	-	-	- loi SRU	-	-	20. Volume déblais	-	4989.082	- autres	-	-	21. Volume remblais	-	438.151	4. Emprise au sol maximale CES :	80%	36.12%	Présence de tourne à gauche (axe principale)	Oui	Non	% du terrain	-	-	En entrée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5. Toiture : pente	3°	-	En sortie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6. Zone constructible	11456.13	4181.34				7. Ratio volume bâtiment réalisable	-	-				<table border="1"> <tr> <td>PHASE</td> <td>APD</td> </tr> <tr> <td>DATE</td> <td>04/05/2021</td> </tr> <tr> <td>N° PLAN INDICE</td> <td>02-A 01</td> </tr> <tr> <td>ECHELLE :</td> <td>1/500</td> </tr> </table>	PHASE	APD	DATE	04/05/2021	N° PLAN INDICE	02-A 01	ECHELLE :	1/500
	Type de Surface	Désignation		nombre ou m²	Type de Surface	m²																																																																																																																																																																																																																																									
	1. Nombre de places de parking			136	9. Surface totale des VRD	7403																																																																																																																																																																																																																																									
	dont nombre de places PMR	6	dont Surface VRD stationnement	4347.46																																																																																																																																																																																																																																											
	dont nombre de places famille	4	dont Surface Aires de stationnement																																																																																																																																																																																																																																												
	dont nombre de places véhicule électrique	6	(voir le calcul loi ALUR PC2d)																																																																																																																																																																																																																																												
	dont nombre de places pré-équipées élec	20	10. Surface photovoltaïque en toiture	1132.27																																																																																																																																																																																																																																											
	dont nombre de places sous ombrées élec	14	11. Surface ombrières photovoltaïques	-																																																																																																																																																																																																																																											
	dont nombre de places en pavés drainants	46	12. Surface terrain initial	11456.13																																																																																																																																																																																																																																											
	dont nombre de places pharmacie	9	13. Emprise au sol	4137.78																																																																																																																																																																																																																																											
	Aire de circulation des PL incluse	2647.20	14. Surface totale des enseignes	-																																																																																																																																																																																																																																											
	Aire de circulation des PL incluse	3769.84	15. Surface de la façade commerciale	414.05																																																																																																																																																																																																																																											
	(le cas échéant)	-	16. Surface de toiture végétalisée	1681.46																																																																																																																																																																																																																																											
		-	Dont surface de toiture végétalisée pharmacie	389.22																																																																																																																																																																																																																																											
		-	SURFACE DE VENTE	1657.41																																																																																																																																																																																																																																											
		-	REGLEMENTAIRE	3561.86																																																																																																																																																																																																																																											
		-	SURFACE DE PLANCHER																																																																																																																																																																																																																																												
		-	(article R°112-2 du Code de l'urbanisme)																																																																																																																																																																																																																																												
		-	DONT SURFACE DE PLANCHER PHARMACIE	588.84																																																																																																																																																																																																																																											
		-	SURFACE DE VENTE	1628.56																																																																																																																																																																																																																																											
		-	LIDL MUR A MUR	472.42																																																																																																																																																																																																																																											
		-	SURFACE D'ENTREPOT/RESERVES																																																																																																																																																																																																																																												
Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet	Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet																																																																																																																																																																																																																																										
1. Espaces plantés :	15%	26.67%	8. Clôtures	-	-																																																																																																																																																																																																																																										
- % d'espaces verts	-	-	9. Bassin de rétention	-	-																																																																																																																																																																																																																																										
- % d'espaces libres plantés	-	-	10. Couleurs imposées (RAL)	-	-																																																																																																																																																																																																																																										
- nombre d'arbres	-	21	11. Surface parement de façade	-	-																																																																																																																																																																																																																																										
2. Implantation des constructions :	-	-	12. Surface panneaux composites	-	-																																																																																																																																																																																																																																										
- par rapport aux voies	6m	>6m	13. Surface autre revêtement	-	-																																																																																																																																																																																																																																										
- par rapport aux limites séparatives	H/4	>4m	14. Hauteur maximale des constructions	nr	13.75m																																																																																																																																																																																																																																										
3. Places de stationnement :	ou limite	-	15. Type de toiture	-	-																																																																																																																																																																																																																																										
- voiture	20	136	16. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	-	-																																																																																																																																																																																																																																										
- vélo (le cas échéant) / moto	-	-	17. Zone PGRI et/ou PPRI	-	-																																																																																																																																																																																																																																										
3.1 Limitations	-	-	18. Zone PLUj	Ua	Ua																																																																																																																																																																																																																																										
- loi Alur	2434.86	494.70	19. Zone SCOT	-	-																																																																																																																																																																																																																																										
- loi SRU	-	-	20. Volume déblais	-	4989.082																																																																																																																																																																																																																																										
- autres	-	-	21. Volume remblais	-	438.151																																																																																																																																																																																																																																										
4. Emprise au sol maximale CES :	80%	36.12%	Présence de tourne à gauche (axe principale)	Oui	Non																																																																																																																																																																																																																																										
% du terrain	-	-	En entrée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																										
5. Toiture : pente	3°	-	En sortie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																										
6. Zone constructible	11456.13	4181.34																																																																																																																																																																																																																																													
7. Ratio volume bâtiment réalisable	-	-																																																																																																																																																																																																																																													
PHASE	APD																																																																																																																																																																																																																																														
DATE	04/05/2021																																																																																																																																																																																																																																														
N° PLAN INDICE	02-A 01																																																																																																																																																																																																																																														
ECHELLE :	1/500																																																																																																																																																																																																																																														
DR :	DR-06 BARBERY 7b rue de Meaux 60810 BARBERY																																																																																																																																																																																																																																														
DESIGNATION :	Plan masse																																																																																																																																																																																																																																														





MAGASIN : **LIDL BOBIGNY**  
 45 Avenue Henri Barbusse  
 93022 BOBIGNY

DR : **DR-06 BARBERY**  
 7b rue de Meaux  
 60810 BARBERY

DESIGNATION : **Plan masse**

TYPE MAGASIN : **T17S**

Type de Surface	Désignation	nombre ou m²	Type de Surface	m²
1. Nombre de places de parking		136	9. Surface totale des VRD	7403
dont nombre de places PMR		6	dont Surface VRD stationnement	4347.46
dont nombre de places famille		4	dont Surface Aires de stationnement	
dont nombre de places véhicule électrique		6	( voir le calcul loi ALUR PC2d)	
dont nombre de places pré-équipées élec		20	10. Surface photovoltaïque en toiture	1132.27
dont nombre de places sous ombrées		14	11. Surface ombrières photovoltaïques	-
dont nombre de places en pavés drainants		46	12. Surface terrain initial	11456.13
dont nombre de places pharmacie		9	13. Emprise au sol	4137.78
Aire de circulation des PL incluse		2647.20	14. Surface totale des enseignes	-
3. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL incluse	3769.84	15. Surface de la façade commerciale	414.05
4. Surface de parking non couvert (enrobée)	(le cas échéant)	-	16. Surface de toiture végétalisée	1681.46
5. Surface de places de stationnement et voirie DRAINANT		668.91	Dont surface de toiture végétalisée pharmacie	389.22
6. Surface de places de stationnement et voirie ENROBEE		3100.93	SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	1657.41
Dont surface de places de stationnement et voirie ENROBEE pharmacie		271.90	SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)	3561.86
7. Surface rampe de quai béton		254.72	DONT SURFACE DE PLANCHER PHARMACIE	588.84
8. Surface totale des espaces verts		3055.54	SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	1628.56
dont Surface effective des EV			SURFACE D'ENTREPOT/RESERVES	472.42

Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet
1. Espaces plantés : - % d'espaces verts - % d'espaces libres plantés - nombre d'arbres	15%	26.67%
2. Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives	6m H/4 ou limite	21 >6m >4m
3. Places de stationnement : - voiture - vélo (le cas échéant) / moto	136	136
3.1 Limitations - loi Alur - loi SRU - autres	2434.86 - -	494.70 - -
4. Emprise au sol maximale CES : % du terrain	80%	36.12%
5. Toiture : pente	3°	3°
6. Zone constructible	11456.13	4181.34
7. Ratio volume bâtiment réalisable	-	-

Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet
8. Clôtures	-	-
9. Bassin de rétention	-	-
10. Couleurs imposées (RAL)	-	-
11. Surface parement de façade	-	-
12. Surface panneaux composites	-	-
13. Surface autre revêtement	-	-
14. Hauteur maximale des constructions	nr	13.75m
15. Type de toiture	-	-
16. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	-	-
17. Zone PGRI et/ou PPRI	-	-
18. Zone PLUi	Ua	Ua
19. Zone SCOT	-	-
20. Volume déblais	-	4989.082
21. Volume remblais	-	438.151
Présence de tourne à gauche (axe principale)	Oui	Non
En entrée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
En sortie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

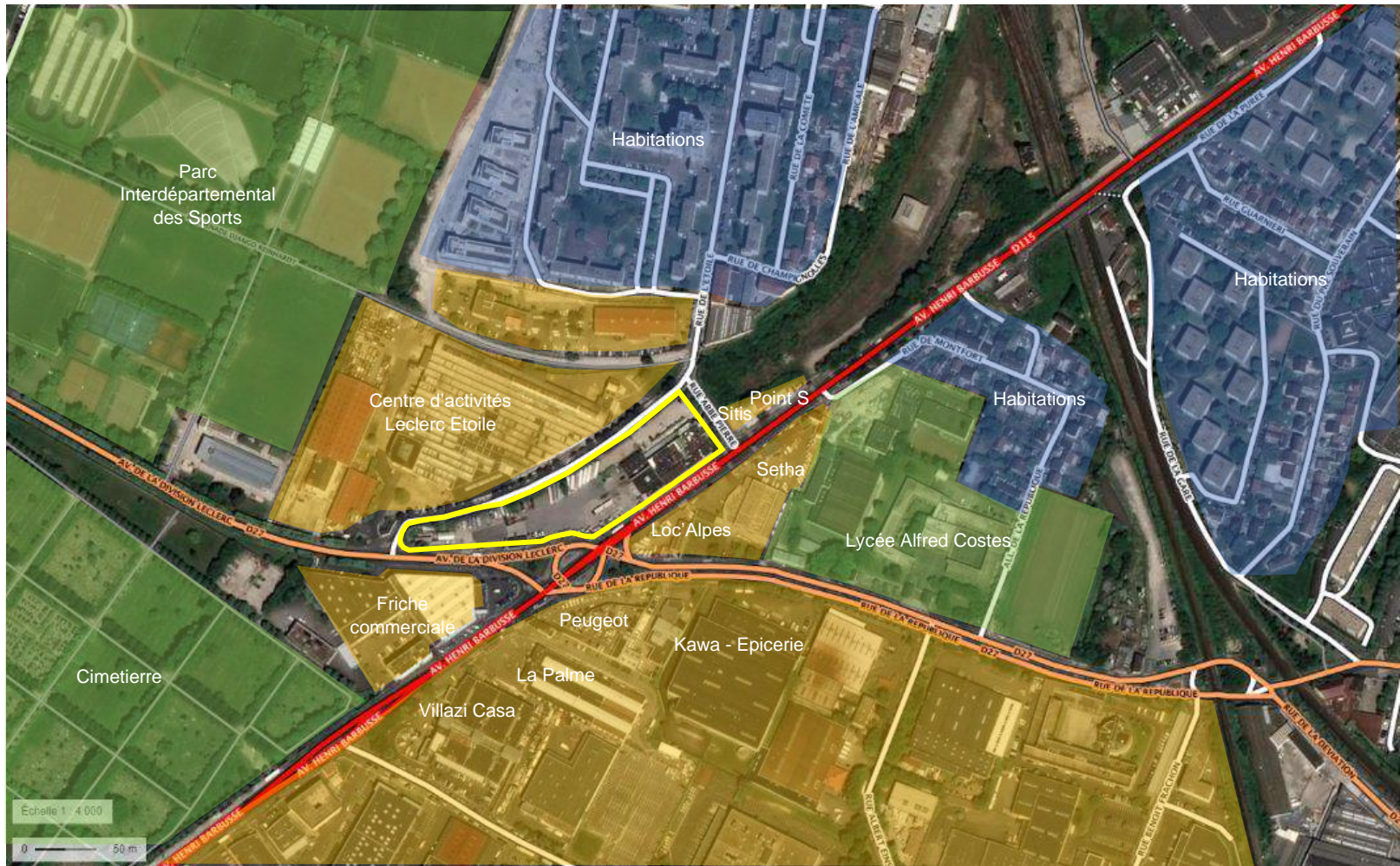
PHASE **APD**

DATE **04/05/2021** N° PLAN INDICE **02-B 01**

ECHELLE : **1/1000**

**URBAME** **WMG architecte**

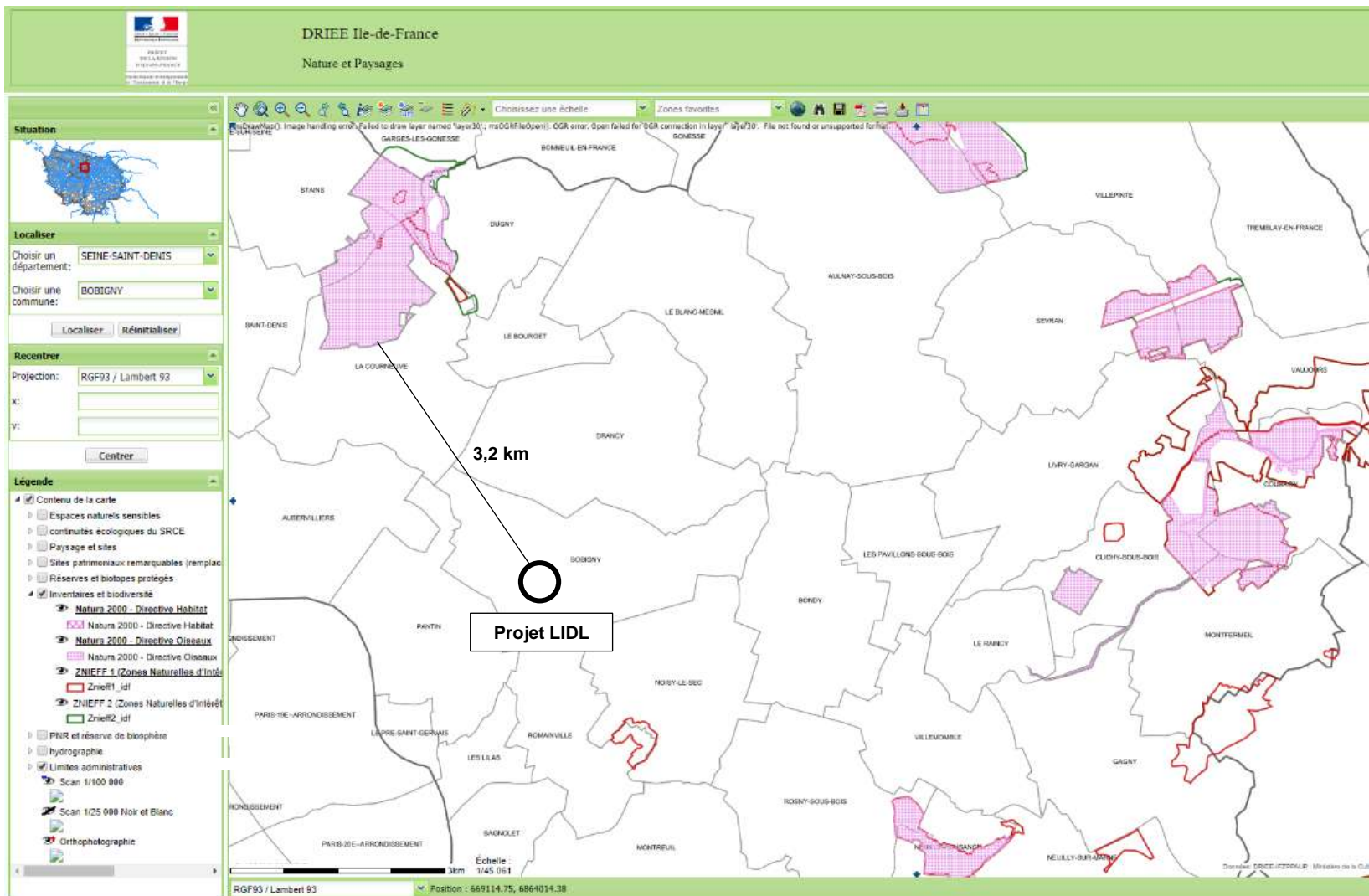




**LEGENDE :**

	Emprise du projet
	Habitat, fermes, commerces de proximité
	Pôle d'activités tertiaires, commerces, restaurants,...
	Equipements publics

LIDL Direction Régionale de Barbery (DR 06) 7, rue de Meaux 60810 Barbery	Aménagement d'un magasin LIDL sur la commune de Bobigny (93)	1/4 000 <sup>ème</sup>
		22 avril 2021
		Annexe 5
TAUW France 174, avenue de Lattre de Tassigny 94120 Fontenay-sous-Bois		Plan des abords du projet



<p>LIDL Direction Régionale Barbery (DR 06) 7 bis, rue de Meaux 60810 Barbery</p>	<p>Aménagement d'un magasin LIDL sur la commune de Bobigny (93)</p>	<p>1/30 000<sup>ème</sup></p>
<p>TAUW France 174, avenue de Lattre de Tassigny 94120 Fontenay-sous-Bois</p>	<p>Localisation des sites Natura 2000 Extrait carte DRIEE Ile-de-France Nature et paysages</p>	<p>22 avril 2021</p>
		<p>Annexe 6</p>